



CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

**L'UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI
D'OUM EL BOUAGHI**

ET

L'ENTREPRISE SARL EL THIKA



ENTRE LES SOUSSIGNES

L'UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI D'OUUM EL BOUAGHI,

Sise BP358 Oum El Bouaghi, 04000, Route de Constantine, représentée par son Recteur, Monsieur Pr. **Zohir DIBI**

D'une part,

ET

L'Entreprise SARL EL THIKA.,

Sise au 41 zone d'activité Ain Smara Constantine , représentée par son Directeur, Monsieur **Zerman souleiman**

D'autre part,

Ci-après dénommés les parties,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

Préambule

- Etant donné la volonté de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi de s'ouvrir d'avantage à son milieu socio-économique,
- Etant donné la volonté de l'Entreprise SARL EL THIKA, de coopérer avec l'université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi,
- Etant donné les échanges d'idées et les volontés réciproques exprimées par les deux parties pour des échanges et de partenariat,
- Etant donné les capacités et les potentialités de formation et de recherche scientifique disponibles au sein de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi.
- Etant donné les capacités et les potentialités de stage et de visites offertes par les unités de l'Entreprise SARL EL THIKA ,
- Etant donné les volontés et orientations des diverses autorités pour impliquer d'avantage les Universités et autres Organismes de recherche dans le développement économique durable du pays,

Les responsables de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi et ceux de l'Entreprise SARL EL THIKA, ont convenu et conclu cette convention de coopération.



Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les domaines et conditions de coopération et d'échanges entre l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi et l'Entreprise SARL EL THIKA

Article 2 – Engagement

Les deux (02) parties, chacune dans son domaine de compétence, s'accordent à déployer tous les moyens dont elles disposent pour la réussite des objectifs de cette convention.

Article 3 – Domaines d'échange et de coopération

Les domaines d'échange et de coopération, exprimés dans cette convention, ne sont pas exhaustifs et peuvent s'élargir à d'autres actions en fonction de l'état d'avancement de la coopération et si le besoin s'en fait ressentir.

Article 4 – Obligations de l'Université

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi s'engage à répondre favorablement à toute demande de recyclage du personnel de l'Entreprise SARL EL THIKA
- L'Université s'engage aussi à mettre en place une formation Post Graduée Spécialisée si l'Entreprise SARL EL THIKA exprime le besoin.
- Les contenus et modalités de formation seront définis d'un commun accord.
- Durant son séjour, à l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi, le personnel de l'Entreprise SARL EL THIKA est soumis à la discipline et au règlement intérieur et notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité et éventuellement en matière de secret professionnel.

Article 5 – Obligation de l'Entreprise SARL EL THIKA

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Entreprise SARL EL THIKA s'engage à répondre favorablement à des demandes de visite d'unité de production ou de laboratoires, exprimée par l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi. Une fois par trimestre après une programmation confirmée avec l'entreprise SARL EL THIKA.
- Durant les visites ou les stages, l'étudiant de l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Entreprise SARL EL THIKA, notamment en ce qui concerne le secret professionnel.



